

POSTULAT

Auteur Nathalie Cretton, Les Verts, Chantal Voeffray Barras, PDCC, et Raymond Borgeat, AdG/LA
Objet Pour un Etat exemplaire en matière de mobilité aérienne
Date 13.09.2019
Numéro 6.0108

Une frange non négligeable de la population suisse (et mondiale) se préoccupe de la situation climatique et de l'avenir de notre planète, comme en témoignent les récentes grèves et manifestations en faveur du climat. Ces milliers de personnes demandent que le monde politique et les gouvernements se réveillent.

Il faut savoir que le trafic aérien est à l'origine de 10% des émissions de gaz à effet de serre de la Suisse, selon les chiffres de l'OFEV. Dans l'Union européenne, l'aviation contribue aux émissions à hauteur de 3%.

Ce chiffre élevé en comparaison européenne, s'explique notamment par le fait que les Suisses prennent deux fois plus l'avion que leurs voisins européens. En Suisse, les émissions liées à ce secteur ont ainsi augmenté de plus de 70% depuis 1990. Ainsi, les progrès réalisés dans l'efficacité des avions sont malheureusement réduits à néant par l'augmentation continue du nombre de vols.

Face à ces constats, des élu-e-s et des institutions prennent les devants pour tenter d'infléchir la courbe exponentielle que dessine le trafic aérien. Plusieurs municipalités et institutions publiques (administrations, EPFZ, université de Bâle, EPFL) de différents cantons (Neuchâtel, Fribourg, Jura, Genève) ont pris des mesures restrictives pour les déplacements aériens.

Tous ces exemples témoignent d'une prise de conscience et d'une volonté d'agir des collectivités et institutions publiques.

En visant l'exemplarité énergétique dans sa politique immobilière, en visant un approvisionnement 100% renouvelable et indigène en matière d'énergie et en ayant accepté le plan climat, le canton du Valais a manifesté sa volonté de diminuer son empreinte écologique. L'exemplarité au niveau de la mobilité aérienne est une mesure concrète et facile à mettre en oeuvre. En effet, l'Etat doit réglementer la question des déplacements en avion effectués par les membres de l'administration cantonale, par le CE et par le GC. Des restrictions devraient également prévaloir au sein de l'instruction publique notamment pour les voyages d'études. Le Conseil d'Etat devrait également tout entreprendre pour inciter les institutions publiques à se fixer des limites similaires en usant des leviers incitatifs dont il pourrait disposer. Il serait également souhaitable que le personnel de l'administration et les élèves puissent être sensibilisés régulièrement aux incidences environnementales qu'occasionnent les déplacements en avion.

Conclusion

Les postulants demandent au Conseil d'Etat d'étudier et de mettre en place les mesures visant:

- à réglementer la question des déplacements en avion effectués par l'Etat du Valais, le Grand Conseil et les membres de l'administration cantonale
- à inscrire une directive dans le DEF privilégiant expressément le recours au train pour les voyages d'études réalisés au sein des écoles valaisannes.
- à tout entreprendre pour inciter les institutions publiques valaisannes à se fixer des mesures similaires en usant des leviers incitatifs dont dispose le Conseil d'Etat (conventions d'objectifs et contrats de prestations)
- à sensibiliser chaque année le personnel de l'administration et les élèves aux problèmes écologiques qu'entraîne la mobilité aérienne, dans le but de réduire ces déplacements à leur strict minimum.

- à transmettre ce postulat à l'association des communes valaisannes pour qu'elle s'en inspire.